



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 30 septembre 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Daveluyville / M. Mathieu Allard
Daveluyville / Mme Carole-Anne Provencher
Ham-Nord / M. Gaétan Fortier
Kingsey Falls / M. Christian Tisluck
Maddington Falls / M. Éric Girard
Notre-Dame-de-Ham / Mme Sonia Roberge
Saint-Christophe-d'Arthabaska / M. Marc-Olivier Racette
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Hélène-de-Chester / M. Lionel Fréchette
Sainte-Séraphine / M. Sylvain Plante
Saint-Louis-de-Blandford / Mme Élisabeth Hamel
Saint-Norbert-d'Arthabaska / M. Marc Bussièrès
Saint-Rémi-de-Tingwick / M. Pierre Auger
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Saint-Valère / M. Marcel Normand
Saints-Martyrs-Canadiens / M. Michel Lequin
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Vincent Bourassa
Warwick / M. Étienne Bergeron
Saint-Albert / M. Jean-Philippe Bibeau, dûment autorisé par résolution
Saint-Samuel / M. Sylvain Bergeron, dûment autorisé par résolution

Est/sont absents à cette séance :

Chesterville / M. Vincent Desrochers
Saint-Albert / M. Jean Boissonneault
Sainte-Élisabeth-de-Warwick / M. Pierre-Paul Leblanc
Saint-Samuel / M. Patrick Mathis

Est également présent à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet, M. Mathieu Allard, maire de la Ville de Daveluyville, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

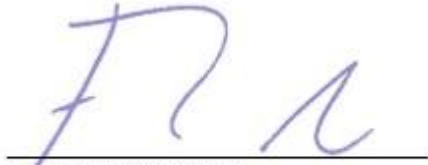
Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-09-4112**

RÈGLEMENT NUMÉRO 476 VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 443 - ADOPTION

Sur proposition de M. Jean-Philippe Bibeau, appuyée par M. Gaétan Fortier, il est résolu que le Conseil de la MRC d'Arthabaska adopte le Règlement numéro 476 visant à abroger le Règlement de contrôle intérimaire numéro 443, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska ce 6 octobre 2026.


Frédérick Michaud
Directeur général

150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9
T 819 752-2444 W www.mrcarthabaska.ca